

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 février 2014

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2014-2-6-5

Service consulté

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES TRAVAUX DE
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES STATIONS DE MONTAGNE DE LA
VALLEE DE MUNSTER**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le vote de subventions d'un montant total de 133 477.21 €, dont 35 273.60 € sur le programme F243 et 98 203.61 € sur le programme F244 au bénéfice du syndicat mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, lequel contribue au développement du site du Schnepfenried-Trois Fours ainsi que des sites de montagne d'intérêt local qui s'y rattachent.

1. Participation complémentaire au programme d'investissement

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme pluriannuel de modernisation des sites rattachés au domaine du Schnepfenried-Trois Fours, le syndicat mixte de la Vallée de Munster a réalisé un certain nombre d'opérations dont le plan de financement s'est finalement avéré incomplet. Cette situation a amené le syndicat mixte à constater un déséquilibre budgétaire porté à la connaissance du Département lors d'un entretien en date du 07 mars 2013.

Le détail des opérations concernées, lesquelles ont toutes déjà bénéficié d'une subvention départementale, est présenté dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport.

Le besoin en financement complémentaire se monte à 152 034,77 €.

Le Département est sollicité à hauteur de 126 842,21 €, soit 35 273,60 € sur le programme F243 et F244 à raison de 91 568,61 €.

En l'absence de régularisation, le syndicat mixte devra avoir recours à l'emprunt pour boucler le financement de ces opérations, ce qui aurait comme conséquence un report de l'annuité sur le budget du syndicat, et une augmentation de la participation statutaire du Département au budget de fonctionnement.

A. Contributions au titre des investissements courants annuels

En sa qualité de membre du syndicat mixte concerné, et en application des statuts, le Département est tenu d'apporter sa contribution aux investissements courants annuels, à raison de 50 % du montant des dépenses engagées sur ce fondement par le syndicat. Les opérations sont votées dans le cadre de la programmation annuelle.

En l'espèce, s'agissant des opérations millésimées 2008, 2009 et 2012 figurant dans le tableau joint en annexe, les petites dépenses annuelles (renouvellement du matériel des secouristes, travaux d'entretien sur les bâtiments, réparation et remise en état des motos-neige, etc...) ont été supérieures à celles prévues et se montent au total à 60 755,46 € au lieu de 60 000 €, soit un déficit global de 755,46 €, pour lequel une contribution complémentaire de 377,73 € est attendue du Département et de la communauté de communes de la Vallée de Munster.

Les crédits de 377,73 € seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151.

B. Subventions au titre des investissements structurants non courants

Conformément aux délibérations prises par le Département relatives à la politique départementale en faveur des stations de montagne été/hiver, celui-ci participe aux investissements non courants à raison de 90 % maximum du solde restant à la charge du maître d'ouvrage.

Dans le cadre du programme pluriannuel établi en vue de la modernisation du domaine skiable du Schnepfenried / Trois Fours, le syndicat mixte a mené à bien une série d'opérations qui sont aujourd'hui soldées.

En application des dispositions de la convention pluriannuelle d'aménagement, le Département a alloué des subventions au syndicat pour la réalisation de ces opérations sur la base du plan de financement prévisionnel de chacune d'entre elles.

Cependant, le plan de financement définitif des ces opérations n'est pas équilibré.

Ce déséquilibre trouve son origine dans trois situations :

1. une opération d'investissement a été soldée à un montant inférieur au montant total des dépenses réelles engagées, des factures ayant été présentées après clôture comptable,
2. les dépenses réelles attestées de plusieurs opérations ont été supérieures à l'évaluation de leur coût qui a été fait initialement, et qui a notamment servi de base à la détermination des subventions des membres du syndicat. Ce dépassement des dépenses prévisionnelles s'explique notamment en raison de contraintes techniques liées en partie aux prescriptions environnementales,
3. enfin, certaines opérations n'ont pas bénéficié de tous les financements prévus au plan de financement initial, l'Etat et la Région n'ayant pas toujours réservé une suite favorable aux demandes d'aide.

a) Opération soldée à un montant inférieur au montant total des dépenses réelles engagées, avec présentation de facture à postériori

Il s'agit de l'opération relative à la mise aux normes réglementaires des installations mécaniques situées au Gaschney qui présente, pour les raisons précitées, un déficit de

511,50 €, pour lequel une subvention complémentaire départementale de 255,75 € est sollicitée.

L'octroi de cette subvention complémentaire portera le montant total des subventions départementales allouées pour cette opération à 6 555,75 €, correspondant à un taux d'aide global de 48 % environ.

Les crédits de 255,75 € seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152.

b) Opérations dont le coût final s'est avéré supérieur au montant estimatif

L'ensemble des 3 opérations relevant de ce cas de figure est mentionné au tableau figurant en annexe 1 au présent rapport.

En raison de contraintes techniques apparues en cours de réalisation des projets, certains postes se sont avérés plus onéreux que prévus, principalement pour satisfaire aux normes environnementales.

Ces opérations concernent respectivement la construction d'un local billetterie, la mise aux normes réglementaire des installations mécaniques au Schnepfenried (site d'intérêt départemental), ainsi qu'au Tanet (site d'intérêt local).

Le surcoût global pour ces 3 opérations se monte à 58 172,31 € HT, pour lequel une subvention complémentaire de 50 745,46 € est demandée au Département, correspondant à la prise en charge, par le Département, du déficit à hauteur de 90 % pour les 2 premières opérations et à hauteur de 50 % pour la dernière.

L'octroi de cette subvention complémentaire porterait le taux d'aide globale du Département à 82,51 % (au lieu de 81 % voté initialement) pour la 1^{ère} opération, à 84,54 % (au lieu de 83,88 %) pour la 2^{ème} et à 40,13 % (au lieu de 40 %) pour la 3^{ème}.

Les crédits de 50 745,46 € seront prélevés sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, à raison de 27 209,31 €, et sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, à raison de 23 536,15 €.

c) Opérations qui n'ont pas bénéficié de toutes les subventions prévues au plan de financement initial

L'ensemble des 14 opérations relevant de ce cas de figure est mentionné au tableau figurant en annexe 1 au présent rapport.

Conformément aux plans de financement initiaux de ces opérations, les financeurs autres que les membres du syndicat ont été recherchés, mais n'ont finalement pas apporté le concours sollicité, alors que la participation des membres avait été appelée préalablement.

13 opérations concernent le site du Schnepfenried et portent sur des travaux structurants, notamment : mise en place de barrières à neige, réaménagement du télésiège sur la piste Bronner ainsi que la construction des chalets d'exploitation, sécurisation du domaine skiable, etc...

La dernière opération concerne le site du Gaschney, avec la mise aux normes du télésiège du Petit Hohneck et du Schallern.

Le surcoût global pour ces 14 opérations se monte à 92 595,50 € HT, pour lequel est demandée une subvention complémentaire de 75 463,27 € correspondant à 90 % des recettes non perçues pour les 13 premières opérations figurant dans le tableau et à 50 % de ces recettes non perçues pour la 14^{ème} opération.

Les crédits de 75 463,27 € seront prélevés sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, à raison de 8 064,29 €, et sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, à raison de 67 398,98 €.

2. Sites du Tanet et du Gaschney – Octroi d’une subvention pour la réalisation d’une étude économique

Dans le cadre de la réflexion globale sur l’offre touristique été/hiver des trois stations de montagne de la Vallée de Munster, le syndicat Mixte a commandé une étude économique sur les sites du Tanet et du Gaschney. Cette étude était destinée à positionner les deux sites d’intérêt local en termes d’offre touristique, de dégager de nouvelles perspectives et de mesurer leur contribution à l’économie de la vallée de Munster.

Par ailleurs, il s’agissait de déterminer la nécessité ou non d’investir dans les remontées mécaniques devenues obsolètes.

La demande du syndicat mixte de financement et d’autorisation de démarrage anticipé a été formulée par courrier daté du 14 octobre 2009. Par lettre datée du 9 novembre 2009, il a été donné un avis favorable au démarrage de l’opération.

L’autorisation de programme (AP) votée en 2009 n’a pas permis l’instruction de cette opération, faute de disponibilité. L’opération, reportée sur la programmation de l’année 2010, n’a finalement pas été instruite.

Le 27 avril 2010, le cabinet OREX LOISIRS a présenté cette étude, assortie d’un certain nombre de propositions portant notamment sur le développement des activités de reconversion, et a adressé au syndicat mixte une facture d’un montant de 13 270 € HT. Une subvention d’un montant de 6 635 € est aujourd’hui sollicitée.

Aussi, il convient à présent de donner suite à la demande du syndicat mixte.

Les crédits de 6 635 € seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151.

Au total, pour l’ensemble des opérations décrites ci-dessus, et pour un montant d’investissements de 165 304,77 €, les contributions et subventions demandées se montent à 133 477,21 €, tel qu’elles figurent au tableau récapitulatif ci-dessous :

N° OPERATION CREEE	Référence de l'opération revalorisée	LIBELLE OPE	COUT HT DEFICIT	AP F243	APF244
GSS00328	GSS00191, GSS00232, GSS00293	Contributions complémentaires au financement des investissements courants	755,46		377,73
GSS00329		Subventions complémentaires au financement des investissements non courants / programme départemental			
	PSS0089	GASCHNEY 08 - Visite RI30 ET COFREND2	511,50		255,75
	GSS00277	SCHNEPFENRIED 11 - I30 TK Bronner LSP Bellevue	23 915,70		21 524,13
	PSS00105	TANET 11 - RI 30 Phase 1	4 024,04		2 012,02

	GSS00107	SCHNEPFENRIED 06 - Barrière à neige tranche 1 station	722,38		650,14
N° OPERATION CREEE	Référence de l'opération revalorisée	LIBELLE OPE	COUT HT DEFICIT	AP F243	APF244
	GSS00108	SCHNEPFENRIED 06 - Ancrage treuil tranche 1 station	688,86		619,97
	GSS00111	SCHNEPFENRIED 06 - Barrière à neige tranche 1 Bronner	960,14		864,12
	GSS00117	SCHNEPFENRIED 06 - Réaménagement TK Bronner Phase 1	9 718,88		8 746,99
	GSS00119	SCHNEPFENRIED 06 - Sécurisation Domaine skiable	630,73		567,66
	GSS00121	SCHNEPFENRIED 06 - Honoraires MO + aléas	23 071,93		20 764,74
	GSS00181	SCHNEPFENRIED 08 - Aménagement voirie, accès aire containers	1 688,40		1 519,92
	GSS00190	SCHNEPFERIED 08 - AMO Projet global TIM	13 950,00		12 555,00
	GSS00195	SCHNEPFENRIED 08- Chalets d'exploitation des TK	1 523,03		1 370,73
	GSS00222	SCHNEPFENRIED 09 - Electrification TK Bronner et Bellevue	10 998,23		9 898,41
	PSS00097	GASCHNEY 09 - Mise aux normes TK Petit Hohneck et Schallern	19 682,60		9 841,30
		TOTAUX	112 086,42		91 190,88
GSS00330		Subventions complémentaires au financement des investissements non courants/convention interrégionale de Massif			
	GSS00223	SCHNEPFENRIED 09-Construction d'un local billetterie	30 232,57	27 209,31	
	GSS00189	SCHNEPFENRIED 08 - Honoraires et études diverses	6 260,32	5 634,29	
	GSS00281	SCHNEPFENRIED 11 - Aménagement du Plan d'eau Phase 1	2 700,00	2 430,00	
		TOTAUX	39 192,89	35 273,60	
TOTAL SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES			152 034,77	35 273,60	91 568,61
Soit F243 + F244				126 842,21	
PSS00101		TANET 13 - Etude économique	13 270,00		6 635,00
TOTAL SUBVENTIONS			165 304,77	35 273,60	98 203,61
Soit F243 + F244				133 477,21	

S'agissant de l'ensemble des opérations figurant au paragraphe 1 « participation complémentaire au programme d'investissement » elles sont détaillées selon leur situation (voir plus haut : 1), 2) et 3) B du paragraphe 1) au tableau annexé au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer au syndicat mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges :
 - des contributions d'un montant total de 377,73 €, correspondant à la prise en charge, par le Département, de 50 % du manque de financement constaté sur 3 opérations relatives à des investissements courants annuels, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, conformément aux indications figurant au tableau ci-dessus ;

- des subventions d'investissement d'un montant 126 464,48 € correspondant à la prise en charge, à hauteur de 90 % ou 50 %, du solde négatif constaté sur 17 opérations, conformément aux indications figurant dans le tableau ci-dessus, répartis comme suit :
 - sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, le montant de 35 273,60 €,
 - sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, le montant de 91 190,88 € ;
 - une subvention d'investissement d'un montant de 6 635,00 € afférente à la réalisation d'une étude économique sur le site du Tanet et du Gaschney, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, conformément aux indications figurant au tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le versement de ces montants au Syndicat Mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER

N° OPERATION	LIBELLE OPERATION	ESTIMATION COUT INITIAL	COUT FINAL	SUBVENTION ALLOUEE	TAUX D'AIDE	SUBVENTION RECUE	RESTE A RECEVOIR	DEFICIT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DEMANDEE	SUBVENTION TOTALE	TAUX D'AIDE GLOBAL	TAUX D'AIDE DEMANDE/D EFICIT
1. Soldée à un montant inférieur avec présentation de facture à posteriori												
PSS0089	GASCHNEY 08 - Visite RI30 et COFREND 2	25 000,00	13 622,99	12 500,00	50,00	6 300,00	0,00	511,50	255,75	6 555,75	48,12	50
TOTAL SUB COMPLEMENTAIRE 1								511,50	255,75		50,00	
2. Soldée au montant voté, mais coût final supérieur												
GSS00191	SCHNEPFENRIED 08 - Investissements courant annuels	20 000,00	20 250,02	10 000,00	50,00	10 000,00	0,00	250,02	125,01	10 125,01	50,00	50
GSS00223	SCHNEPFENRIED 09 - Construction d'un local billetterie	150 000,00	180 232,57	121 500,00	81,00	121 500,00	0,00	30 232,57	27 209,31	148 709,31	82,51	90
GSS00232	SCHNEPFENRIED 09 - Investissements courants annuels	20 000,00	20 214,28	10 000,00	50,00	10 000,00	0,00	214,28	107,14	10 107,14	50,00	50
GSS00277	SCHNEPFENRIED 11 - I30 TK Bronner LSP Bellevue	200 000,00	223 915,70	167 768,00	83,88	167 768,00	0,00	23 915,70	21 524,13	189 292,13	84,54	90
GSS00293	SCHNEPFENRIED 12 - Investissements courants annuels	20 000,00	20 291,16	10 000,00	50,00	10 000,00	0,00	291,16	145,58	10 145,58	50,00	50
PSS00105	TANET 11 - RI30 Tanet Phase 1	310 000,00	314 024,04	124 000,00	40,00	124 000,00	0,00	4 024,04	2 012,02	126 012,02	40,13	50
TOTAL SUB COMPLEMENTAIRE 2								58 927,77	51 123,19		86,76	
3. Plan de financement non finalisé												
GSS00107	SCHNEPFENRIED 06 - Barrière à neige tranche 1 station	15 000,00	4 011,45	10 800,00	72,00	2 887,92	0,00	722,38	650,14	3 538,06	88,20	90
GSS00108	SCHNEPFENRIED 06 - Ancrage treuil tranche 1 station	5 000,00	3 827,00	3 600,00	72,00	2 755,44	0,00	688,86	619,97	3 375,41	88,20	90
GSS00111	SCHNEPFENRIED 06 - Barrière à neige tranche 1 Bronner	7 500,00	5 335,23	5 400,00	72,00	3 841,56	0,00	960,14	864,12	4 705,68	88,20	90
GSS00117	SCHNEPFENRIED 06 - Réaménagement TK Bronner Phase 1	125 000,00	53 978,75	90 000,00	72,00	38 862,00	0,00	9 718,88	8 746,99	47 608,99	88,20	90
GSS00119	SCHNEPFENRIED 06 - Sécurisation domaine skiable	5 000,00	3 334,02	3 600,00	72,00	2 369,88		630,73	567,66	2 937,54	88,11	90
GSS00121	SCHNEPFENRIED 06 - Honoraires Maîtrise d'œuvre + aléas	140 000,00	128 171,52	100 800,00	72,00	92 282,44	0,00	23 071,93	20 764,74	113 047,18	88,20	90
GSS00181	SCHNEPFENRIED 08 - Aménagement voirie, accès, aire containers	25 000,00	18 760,45	20 250,00	81,00	15 195,60	0,00	1 688,40	1 519,92	16 715,52	89,10	90
GSS00189	SCHNEPFENRIED 08 - Honoraires et études diverses	45 000,00	23 174,50	28 350,00	63,00	14 596,73	0,00	6 260,32	5 634,29	20 231,02	87,30	90
GSS00190	SCHNEPFENRIED 08 - AMO Projet global-TIM	155 000,00	155 000,00	125 550,00	81,00	125 549,55	0,00	13 950,00	12 555,00	138 104,55	89,10	90
GSS00195	SCHNEPFENRIED 08 - Chalets d'exploitation des TK	45 000,00	16 922,57	36 450,00	81,00	13 708,28	0,00	1 523,03	1 370,73	15 079,01	89,11	90
GSS00222	SCHNEPFENRIED 09 - Electrification TK Bronner et Bellevue	821 000,00	821 715,55	655 260,00	79,74	654 713,32	546,68	10 998,23	9 898,41	664 611,73	80,88	90
GSS00245	SCHNEPFENRIED 10 - Travaux TK Bronner et Bellevue											
GSS00281	SCHNEPFENRIED 11 - Aménagement plan d'eau phase 1	30 000,00	30 000,00	24 300,00	81,00	24 300,00	0,00	2 700,00	2 430,00	26 730,00	89,10	90
PSS00097	GASCHNEY 09 - Mise aux normes TK petit Hohneck et Schallern	153 000,00	103 654,52	109 452,00	71,53	73 606,47	0,00	19 682,60	9 841,30	83 447,77	80,51	50
TOTAL SUB COMPLEMENTAIRE 3								92 595,50	75 463,27		81,50	
TOTAUX								152 034,77	126 842,21	126 842,21	83,43	